



Rapport d'orientation budgétaire 2022

Pris en application de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) promulguée le 7 août 2015 et particulièrement en application de l'article 107 relatif à la Transparence et responsabilité financière des collectivités territoriales

COMITE SYNDICAL DU 10 FEVRIER 2022 18 HEURES

Dans le cadre de la COVID-19, et afin de respecter les distanciations sociales, la réunion aura lieu à la :

SALLE DES FETES DE NOYERS SUR CHER Place Lucien Guerrier 41140 NOYERS SUR CHER









Table des matières

I.	Préambule	3
II.	Analyse rétrospective 2016 -2021 – SMIEEOM VAL DE CHER	
1.	Résultat de clôture des exercices budgétaires	
2.	Fonctionnement	4
3.	La TEOM	7
4.	Investissement	8
5.	Niveau de l'endettement	11
6.	Les ressources humaines	11
III.	LES ORIENTATIONS	13
IV	CONCLUSION	16



I. Préambule

Le rapport d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel, mais a pour objectif de permettre aux élus d'avoir une vision globale de l'environnement financier de la collectivité.

L'ordonnance relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux (ordonnance du 26 août 2005 n°2005-1027) oblige néanmoins l'assemblée délibérante à débattre, en sus des orientations budgétaires de l'exercice, des engagements pluriannuels envisagés par la collectivité.

C'est l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe, qui impose la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) par l'exécutif de la collectivité.

Un environnement lié au durcissement des réglementations sur la gestion des déchets

Aujourd'hui, le syndicat se trouve, comme toutes les collectivités en charge de la gestion des déchets, sous une forte pression financière. La taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) payée par le syndicat est en constante augmentation. Cette taxe s'applique sur tous les déchets non triés et non valorisés (augmentation jusqu'à 65€ en 2025).

C'est donc dans un contexte difficile que des arbitrages devront être réalisés, avec pour toile de fond la juste adéquation entre rationalisation des coûts et services à l'usager.

II. Analyse rétrospective 2016 -2021 – SMIEEOM VAL DE CHFR

1. Résultat de clôture des exercices budgétaires

Les résultats présentés sont ceux connus au 31 décembre 2021. Sous réserve de la validation du compte de gestion de Monsieur le Trésorier.

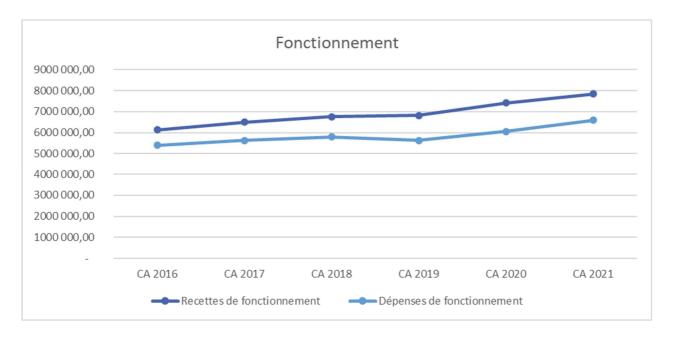
Années	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Résultat de Clôture de la section de fonctionnement	715 942,69	877 407,84	951 378,88	1 191 533,59	1 359 090,80	1 263 595,39
Résultat de Clôture de la section d'investissement	526 665,31	352 628,90	53 497,26	- 42 469,21	1 093 390,16	592 633,82
Résultat global de l'exercice	1 242 608,00	1 230 036,74	1 004 876,14	1 149 064,38	2 452 480,96	1 856 229,21





2. Fonctionnement

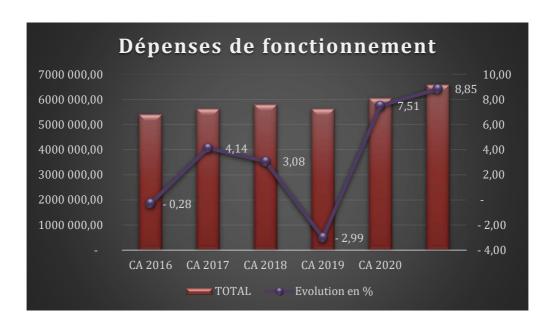
	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Recettes de fonctionnement	6 129 075,63	6 508 228,31	6 755 567,71	6 822 264,49	7 412 459,76	7 852 530,66
Dépenses de fonctionnement	5 407 075,46	5 630 820,47	5 804 188,83	5 630 730,60	6 053 368,96	6 588 935,27





a) Les dépenses

Dépenses	2016	2017	2018	2019	2020	2021
011-Charges Générales	4 634 185,20	4 841 520,50	4 964 277,40	4 618 663,05	5 111 468,34	5 524 194,01
012 - Personnels	266 394,53	306 244,68	312 864,97	365 526,44	327 444,14	415 529,72
68- Amortissements	434 908,47	423 209,56	460 642,75	564 906,31	531 941,16	566 736,31
67-Charges exceptionnelles				31 252,00	30 787,60	
65-Autres Charges de gestion	43 018,88	37 316,00	38 277,78	38 556,64	42 258,47	47 328,64
66- Charges financières	28 568,38	22 529,73	28 125,93	11 826,16	9 469,26	35 146,59
TOTAL	5 407 075,46	5 630 820,47	5 804 188,83	5 630 730,60	6 053 368,97	6 588 935,27
Evolution en %	- 0,28	3,97	2,99	- 3,08	6,98	8,13
Coût des Contrats de prestation	4 432 278,60	4 622 802,52	4 723 882,27	4 327 211,47	4 835 352,13	5 175 051,95
% des contrats de prestation par rapport aux Charges générales	95,64	95,48	95,16	93,69	94,60	93,68
% des contrats de prestations par rapport aux BP Fonctionnement	81,97	82,10	81,39	76,85	79,88	78,54



b) Impact de la TGAP sur nos prestations

La TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) est une taxe qui s'applique à diverses activités polluantes dont l'objectif est de permettre d'appliquer le principe du pollueur-payeur. Elle est par conséquent proportionnelle au degré de pollution engendré par toute activité. La valeur de la TGAP est liée à la performance des sites de traitement et le montant facturé est dépendant des quantités de déchets non valorisables, confiées au syndicat. (Actée dans la feuille de route pour l'Economie circulaire en avril 2018 puis adoptée par le Parlement dans la loi de finances pour 2019, cette majoration s'inscrit dans une réforme qui vise une augmentation significative de la TGAP jusqu'en 2025. Cette hausse du coût du stockage et de l'incinération a pour objectif de favoriser la prévention, le tri et le recyclage des déchets.)

Pour le SMIEEOM VAL DE CHER, la TGAP va continuer d'augmenter. Depuis le 1^{er} janvier 2022 :

- Par rapport à 2021 : +10 € par tonne de déchets non dangereux envoyée en stockage (enfouissement) -Tout venant et OMR (pour rappel l'augmentation en 2021 a été de 12 € la tonne) soit 22 € sur environ 4 000 tonnes.
- Par rapport à 2021 : + 1 € par tonne de déchets non dangereux envoyée en incinération (pour rappel l'augmentation en 2021 a été de 5€ la tonne) soit 6 € par rapport à 11 000 tonnes

Cette taxe a et aura un impact financier important dans le budget



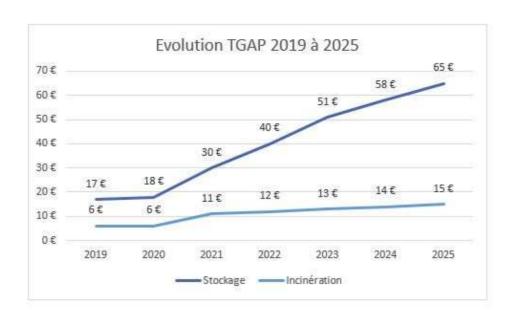
Trajectoire de la TGAP jusqu'en 2025 (Evolution détaillée du prix à la contra de la TGAP jusqu'en 2025 (Evolution détaillée du prix à la contra de la TGAP jusqu'en 2025 (Evolution détaillée du prix à la contra de la TGAP jusqu'en 2025 (Evolution détaillée du prix à la contra de la TGAP jusqu'en 2025 (Evolution détaillée du prix à la contra de la TGAP jusqu'en 2025 (Evolution détaillée du prix à la contra de la TGAP jusqu'en 2025 (Evolution détaillée du prix à la contra de la TGAP jusqu'en 2025 (Evolution détaillée du prix à la contra de la TGAP jusqu'en 2025 (Evolution détaillée du prix à la contra de la TGAP jusqu'en 2025 (Evolution détaillée du prix à la contra de la con

Installation de stockage de déchets non dangereux (enfouissement)

2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
17€	18€	30€	40€	51€	58€	65€

Incinérateur de déchets non dangereux

2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
6€	6€	11€	12€	13€	14€	15€



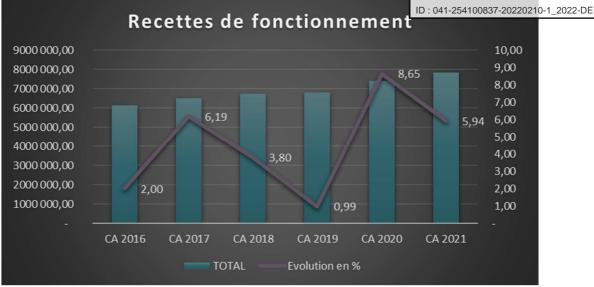
Récapitulatif des coûts de TGAP sur nos contrats entre 2020 et 2021

	Tonnages	TGAP TTC réglé
2020 (sur 12 mois)	14 568	288 072 €
2021 (sur 11 mois)	15 499	395 654 €

Soit un coût supplémentaire sur nos contrats en 2021 de + 107 581 € Pour l'année 2022, on peut estimer un surcout par rapport à 2021 d'environ 260 000€.

c) Les recettes

Valeurs	2016	2017	2018	2019	2020	2021
002- Report	582 411,06	715 942,69	877 407,84	951 378,88	1 057 066,68	1 359 090,80
013 - Atténuation de Charges				142,68	794,96	5 151,30
042 - Opérations entre sections transférées		2 209,00		3 909,00		
70- Vente de produits	192 572,90	194 276,59	619 589,57	567 670,64	524 480,70	596 118,42
73-Impôts et taxes	4 429 949,00	4 496 460,00	4 664 502,01	4 776 610,00	4 918 447,00	5 029 371,00
74-Dotations et participations	888 758,81	1 000 687,97	494 910,93	444 782,84	841 778,38	754 285,76
75-Autres produits de gestion courante		59 325,60	49 516,80	49 514,25	58 952,51	81 514,90
76 - Produits financiers	1 415,85	1 016,10	629,93	179,68	2,21	
77 - Produits exceptionnels	33 968,01	38 310,36	49 010,63	28 076,52	10 937,32	26 998,48
TOTAL	6 129 075,63	6 508 228,31	6 755 567,71	6 822 264,49	7 412 459,76	7 852 530,66
Evolution en %	1,97	5,83	3,66	0,98	7,96	5,60



3. La TEOM

L'évolution des bases de la fiscalité a augmenté de + 13.56% entre 2016 et 2021, une hausse qui s'explique par les variations nominales des bases impositions prévues par les lois de finances ainsi que de nouvelles constructions, et non du fait de l'exécutif syndical. En effet, il est important de souligner que les taux d'impositions du SMIEEOM sont restés inchangés depuis 2016.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2016-2021
Bases fiscales	36 106 627	36 660 394	37 867 990	38 830 225	40 084 304	41 001 154	13,56
TEOM	4 429 085	4 496 284	4 664 502	4 777 011	4 918 447	5 029 371	13,55
Ratio à l'habitant	86,99	88,02	90,02	92,14	95,71	98,21	

Rappel des taux de TEOM votés et inchangés depuis 2016

2016 à 2021

1 collecte : 12% 2 collectes : 16.20% Hors zone : 8.40%

Les bases :

Après une quasi stagnation jusqu'en 2021, l'indexation des bases s'élèvera en 2022 à + 3.40 % à cause de l'inflation.

Concrètement, à l'automne 2022, la base de calcul de la taxe foncière et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères augmentera de 3.4%

Rappel:

Depuis la loi de finances 2018, la revalorisation des bases est fixée par un coefficient forfaitaire, selon l'article 1518 Bis du Code Général des Impôts en fonction de l'évolution de l'indice des prix de la consommation harmonisé entre Novembre N-2 et Novembre N-1.



Coefficient de revalorisation forfaitaire 2022 :

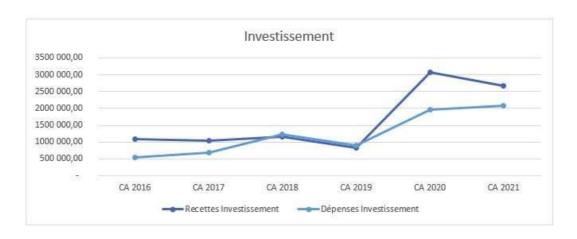
1,0340,	soit	+3,4	0%
---------	------	------	----

	Indice IPCH	Coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives N+1
nov17	101,80	
nov18	104,00	1,022
nov19	105,27	1,012*
nov20	105,50	1,002
nov21	109,09	1,034
* 1 000 nour la	THRD	

^{* 1,009} pour la THRP

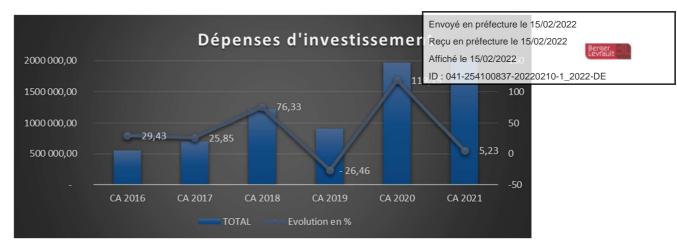
4. Investissement

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Recettes Investissement	1 077 192,88	1 045 463,76	1 167 182,68	817 414,48	3 063 291,21	2 664 572,74
Dépenses Investissement	550 527,57	692 834,86	1 221 699,27	898 443,90	1 968 901,05	2 071 938,92



a) Les dépenses

Valeurs	2016	2017	2018	2019	2020	2021
040-Opération d'ordre de transferts entre section		2 209,00			42 469,21	
16 - Remboursement du capital	162 091,57	167 893,22	226 934,80	187 413,55	156 661,45	252 049,92
20 à 23 -Dépenses	317 924,22	471 560,64	897 789,77	584 393,89	1 747 395,59	1 773 860,50
458101 - Dépenses Génie civil	70 511,78	51 172,00	96 974,70	84 167,25	23 374,80	45 828,50
27 - Autres immobilisations financières						200,00
TOTAL	550 527,57	692 834,86	1 221 699,27	855 974,69	1 969 901,05	2 071 738,92
Evolution en %	22,74	20,54	43,29	- 42,73	56,55	4,92



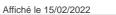
Investissements réalisés au cours de l'année 2021

Désignation des dépenses	Imputations	Réalisé
Bacs OMR	Opération 10001	50 073,60 €
1 124 Bacs	2188	48 086,40 €
Composteurs	2188	1 987,20€

Colonnes aériennes	Opération 10002	13 652,40 €
Colonnes movéa (800 litres)	2188	4 094,40 €
Sacs de pré tri	2188	9 558,00 €

Bureaux administratifs	Opération 10009	31 815,45 €
Roll up	2188	284,40 €
Véhicule berlingo	2182	15 510,00 €
3 jeux vidéo tri et prévention	2051	4 378,25 €
Logo/mascotte	2051	1 932,00 €
Vidéo diffusion théatre pour les écoles	2051	4 300,00 €
Kit stand sensibilisation personnalisé	2181	4 200,00 €
Cable lignes SDLS	2181	1 210,80 €

Déchèteries	Opération 10010	13 950,00€
Etudes déchèteries	2031	9 630,00 €
Conteneur D3E - Déchèterie de Contres	2181	3 600,00 €
Changement candélabre - Déchèterie de Montrichard	2181	720,00 €



Donger
BEL-SEL
Levrauit

Centre de transfert	Opération 1001 ID	: 041-254100837-2022021	0-1_2022-DE
Subvention équipement voirie Oisly	2041412	15 000,00 €	
Logiciel de pesée	2051	15 603,11 €	
Logiciel de pesée - evolution soft	2051	2 040,00 €	
Solde étude centre de transfert	2031	20 485,08 €	
Accès stockage et agrandissement voirie	2181	10 192,98 €	
Fourniture et mise en place séparateur hydrocarbure	2181	20 040,00 €	
Panneaux centre de transfert	2181	1 148,40 €	
Travaux électrique CDT mats pont bascule	2181	1 775,02 €	
Réfection de la façade de la cuisine et vestiaire agents	2181	10 731,89 €	
Travaux TGBT	2181	15 979,20 €	
Lame de godet de la chargeuse	2181	1 246,80 €	
Rplct arbre complet rideaux métalliques fermeture	2181	8 184,00 €	
Trémies tasseuses	2181	194 100,00 €	
Onduleur micro coupure pont bascule/téléphone	2183	178,80 €	
Unité centrale portique radioactivité	2183	1 072,80 €	
Barrière de contrôle d'accès	2188	7 380,48 €	
Bloc béton Lego	2188	7 672,32 €	
Marché construction et démolition du centre (sur 2ans)	2313	1 215 264,12 €	

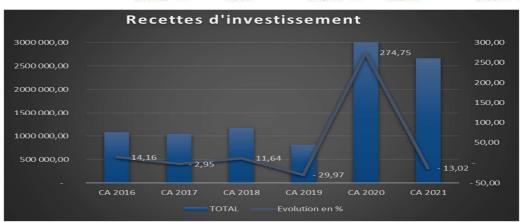
Points d'apport volontaires enterrés	Opération 10013	162 102,55€
Colonnes	2188	116 274,05 €
Génie civil	458101	45 828,50€

TOTAL DES INVESTISSEMENTS AU 31/12/2021

1 819 689,00

b) Les recettes

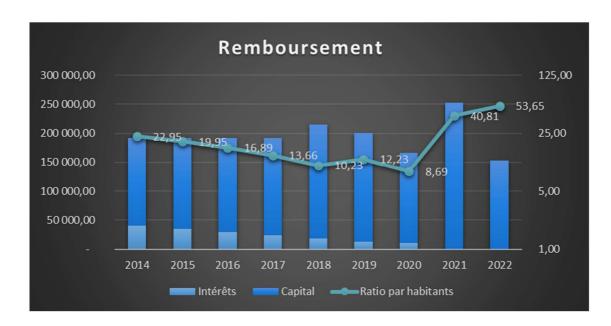
Valeurs	2016	2017	2018	2019	2020	2021
001- Report	518 197,56	526 665,31	352 628,90	53 497,26		1 093 390,16
040 - Amortissements	434 908,47	423 209,56	460 642,75	564 906,31	531 941,16	566 736,31
10 - FCTVA	34 951,12	31 612,67	52 096,88	72 901,52	275 736,14	58 617,77
16-Emprunts			299 700,00	31 252,00	1 800 000,00	900 000,00
458102 - Génie civil	76 669,30	51 172,00	96 974,70	84 167,25	48 004,88	45 828,50
TOTAL	1 077 192,88	1 045 463,76	1 275 196,53	817 414,48	3 056 271,21	2 664 572,74
Evolution en %	12,41	- 3,03	18,02	- 56,00	73,25	- 14,70





5. Niveau de l'endettement

Exercice	Annuités	Intérêts	Capital	Capital restant dû	Ratio par habitants	Habitants
2014	191 935,29	40 850,20	151 085,09	1 167 388,36	22,95	50 859
2015	191 741,72	35 250,50	156 491,22	1 016 303,27	19,95	50 932
2016	191 541,65	29 450,08	162 091,57	859 812,05	16,89	50 912
2017	191 334,94	23 441,72	167 893,22	697 720,48	13,66	51 083
2018	214 437,67	18 754,87	195 682,80	529 827,26	10,23	51 816
2019	200 055,49	12 641,94	187 413,55	634 144,46	12,23	51 845
2020	166 863,43	10 201,98	156 661,45	446 730,91	8,69	51 391
2021	281 751,06	29 701,14	252 049,92	2 090 069,46	40,81	51 212
2022	181 667,32	28 773,75	152 893,57	2 738 019,54	53,65	51 035
2023	181 667,32	27 205,14	154 462,18	2 585 125,97		
2024	181 667,32	25 620,02	156 047,30	2 430 663,79		
2025	177 465,28	24 029,82	153 435,46	2 274 616,49		



Soit un endettement par habitant au 31 décembre 2021 de 40.81 € en 2021.

En 2022, la dette sera de 53.65€/ habitant. Cette évolution est notamment liée à la fin des travaux du centre de transfert de Choussy

6. Les ressources humaines

A. Structures des effectifs : comparaison au 31/12/2020 et au 31/12/2021

2020	Titulaires	Non titulaires	Total	Total ETP
А	1	1	2	1.80
В				
С	1	4	5	5.00
TOTAL	2	5	7	6.80



Non titulaires | Total | | 1D : 041-254100837-20220210-1_2022-DE

2021	Titulaires	Non titulaires	Total	ID : 041-2541008
А	1	1	2	1.80
В	1		1	1
С	3	4	7	7.00
TOTAL	5	5	10	9.80

B. Pyramide des âges des effectifs

	2020		2021			
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
51-60 ans	3	2	5	3	2	5
41-50 ans			0		1	1
31-40 ans	1		1	1		1
21-30 ans		1	1		2	2
-20 ans			0	1		1
TOTAL	4	3	7	5	5	1

- C. La carrière, l'avancement, la promotion et la formation
 - a. L'avancement et la promotion

Nb d'agents ayant bénéficié	2020	2021
Avancement échelon	3	0
Avancement grade	0	0
• Promotion	0	0
TOTAL	3	0

b. La formation

- Coût supporté par la collectivité en 2020 et 2021

	2020	2021
CNFPT – Cotisation obligatoire	1 358.58 €	1 995.28 €
Autres organismes	4341.00€	654.00€
TOTAL	5 699.58 €	2 649.28 €

- Nombre de jours de formation suivis par les agents en 2021

	Nbre de jours de formation	Nombre d'agents
Catégorie A	0	0
Catégorie B	5	1
Catégorie C	14	3
TOTAL	19	4



D. Egalité entre les femmes et les hommes

■ Etat des lieux de la parité au 31/12/2020

Sexe	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Autres	TOTAL
Hommes	1	0	3	0	4
Femmes	1	0	2	0	3
TOTAL	2	0	5	0	7

Etat des lieux de la parité au 31/12/2021

Sexe	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Autres	TOTAL
Hommes	1	0	3	1	5
Femmes	1	1	3	0	5
TOTAL	2	1	6	0	10

E. L'évolution des dépenses de personnel

Eléments de rémunération	2020	2021	
Titulaires			
Rémunération et régime indemnitaire	102 668.73 €	187 162.62 €	
NBI et supplément familial	276.33 €	1 639.94 €	
Non Titulaires			
Rémunération	124 429.28 €	105 450.26 €	
Apprenti (depuis le 01/09/21)			
Rémunération		2 718.96 €	

III. LES ORIENTATIONS

Les principaux axes de travail pour 2022 :

Les déchèteries :

Les déchèteries du syndicat datent de 1995. Ces équipements ont été audités au cours de l'année 2018, montrant que les fréquentations ne cessent d'augmenter, et qu'elles ne répondent plus aux normes.

Fin 2019, le syndicat a fait l'acquisition d'un terrain sur la commune Le Controis en Sologne (Contres) afin d'y créer une nouvelle déchèterie.

Ce projet a fait l'objet d'une étude de faisabilité réalisée par SETEC ENERGIE ENVIRONNEMENT EN 2021.

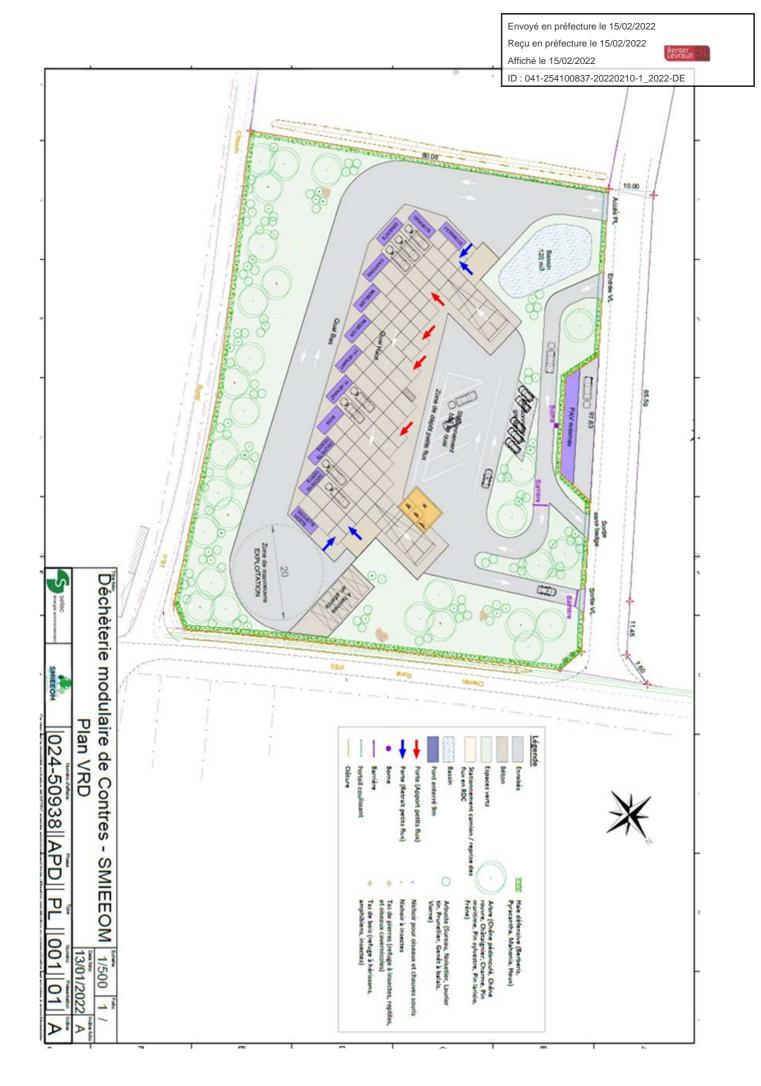
Il s'agit de construire une déchèterie modulaire de 12 quais d'une estimation financière (hors étude) d'environ 1 600 000 € HT



4.3 ESTIMATION FINANCIERE

Tableau 3. Estimation des travaux

Description des travaux	Montant
Travaux péparatoires	40 000,00 €
Terrassements généraux	91 100,00 €
Assainissement	61 000,00 €
Réseaux souples	41 000,00 €
Bordures et maçonneries	18 000,00 €
Voiries	225 000,00 €
Portails et Clôtures	25 000,00 €
Eclairage du site	40 000,00 €
Vidéosurveillance	30 000,00 €
Aménagements paysagers	38 000,00 €
Signalisation	12 000,00 €
Equipements de contrôle d'accès	6 000,00 €
Rampes et Plateformes Modulo Béton	708 900,00 €
Equipement d'une benne à gravat en DECHETREMIE	35 000,00 €
Equipement d'une benne à gravat en GRAVAGLISS	7 900,00 €
Fourniture et pose d'un local gardien (48m²)	90 000,00 €
Fourniture et pose d'un pont bascule	67 000,00 €
Aléas 5%	76 795,00 €
Total HT	1 612 695,00 €
TVA 20%	322 539,00 €
Total TC	1 935 234,00 €



Affiché le 15/02/2022



Collecte de carton : (nouveau service)

Une expérimentation sur la collecte des cartons des commerçants va être étudiée

Apports volontaires enterrés :

- ✓ OMR : une expérimentation sur les communes de Montrichard et de st Aignan sera réalisée afin de répondre à la problématique touristique (nouveau service)
- ✓ <u>Tri</u>: des points de tri enterrés vont continuer d'être étudiée pour répondre aux sollicitations des communes qui n'ont pu être honorées en 2021. Exemple : Sassay

Composteurs:

Etude des composteurs partagés

Acquisitions et travaux prévus par site :

- Déchèteries :

- o Eléments pour le tri des DDS (étagères stock déchets toxiques, support table de tri pour les gardiens, abris de stockage déchets toxiques)
- o Signalétiques

Centre de transfert de Choussy

- o Achat d'un tracteur-tondeuse pour l'entretien des espaces verts
- o Acquisition d'un groupe électrogène pour assurer une continuité de service
- o Harmonisation de la vidéosurveillance

Matériels courants

- o Bacs OMR
- o Colonnes aériennes, pièces de rechange (plastron, barres,....)
- o Composteurs
- o Sacs de pré collecte

Communication

- o Presse
- o Guide de tri, éco du tri
- o Roll up
- o Théâtre pour les scolaires physique et vidéo
- o Jeux vidéo tri et prévention
- o Signalétiques

IV. CONCLUSION

Les orientations budgétaires s'inscrivent dans la continuité du travail effectué ces dernières années. L'objectif est de continuer à proposer un service public soutenu de qualité et de proximité auprès de nos usagers.

Le nouveau centre gravitaire de transfert a permis d'aborder plus sereinement la gestion des déchets de demain.

Néanmoins, pour les années à venir, au regard de la versatilité des coûts de reprises des matières et de la forte hausse de la TGAP le syndicat doit rester vigilant en matière de gestion budgétaire.

Envoyé en préfecture le 15/02/2022

Reçu en préfecture le 15/02/2022

Affiché le 15/02/2022



Comme nous avons pu le constater dans les éléments précédents, l'aproduite sans les éléments précédents précédents

a toujours permis au syndicat de maintenir le taux de la TEOM, et ce sans augmentation du taux depuis 2016, soit depuis 6 ans.

Toutefois, les évolutions réglementaires, les hausses de TGAP, les fermetures d'exutoires, les indexations des prix ... pour le traitement des déchets auront demain un impact direct sur les finances du syndicat.

C'est pourquoi afin d'appréhender au mieux ces nouveaux enjeux techniques, administratif et financier, il est alors préconisé d'étudier une augmentation du taux de la TEOM et ce, dès 2022.

Préconisations :

A titre de rappel, pour anticiper ces enjeux, le SMIEEOM Val de Cher avait réalisée en avril 2021 un audit financier sur sa prospective financière auprès du cabinet PIM. Dans un souci de transparence il est alors préconisé de suivre les éléments indiqués par le cabinet d'étude, en annexe jointe.



AUDIT FINANCIER- AURIL 2021



3. Conclusion: les leviers d'action

Les simulations réalisées montrent l'ampleur des changements qui vont toucher le budget du syndicat dans les années à

Le scénario de base montre que la section de fonctionnement pourrait être déséquilibrée à horizon 2023-24, le résultat reporté étant épuisé, en raison de la forte hausse de la TGAP et de la dynamique liée aux contrats

Des éléments ne sont pas encore précisément évalués : nouvelles consignes de tri,

En 2025, le coût du traitement va fortement augmenter en raison d'un déséquilibre entre les capacités de traitement et la demande : hausse de près de 700 k€ environ

Une forte hausse de la TEOM sera nécessaire dans ces conditions...

le SMIEEOM peut actionner différents leviers pour optimiser sa compétence, chacun de ses choix comportant des enjeux politiques forts:

- L'enjeu de la TEOM est réel : elle est aujourd'hui faible par rapport à de nombreux autres territoires. Elle va devoir croître fortement ; la question des exonérations se pose pour une question d'équité et d'enjeu financier,
- La redevance spéciale devrait évoluer chaque année en fonction de l'évolution réelle des coûts du service (voire être réajustée de manière significative)...
- Une réflexion doit être menée sur les amortissements aujourd'hui pratiqués : ils constituent une charge de fonctionnement importante ; les durées d'amortissement sont elles trop courtes ? Le champ d'amortissement n'est il pas trop étendu ?
- Une certitude : toute hausse du niveau de service ne ferait qu'accroître la hausse nécessaire de la TEOM... le SMIEEOM peut il se le permettre dans un contexte de hausse des coûts de traitement ?